

RECYCLAGE SSIAP 2

CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Durée
14 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
15 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant devenir chef d'équipe de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 moins de 2 ans.
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié et être déclaré APTE.
- Être titulaire du diplôme qui vous a permis d'exercer en tant que chef d'équipe de sécurité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Connaître et mettre en œuvre les outils de gestion et de management d'une équipe,
 - Manipuler des SSI,
 - Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
 - Connaître le rôle du chef de poste central de sécurité
 - * Manager l'équipe de sécurité
 - * Réaliser des comptes rendus aux autorités hiérarchiques
 - * Appliquer des consignes de sécurité
 - * Lire et manipuler des tableaux de signalisation
 - * Effectuer des rondes complémentaires de sécurité
 - * Instruction des agents Niveau 1 et contrôle des connaissances
 - * Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations de sécurité
 - * Gérer des incidents ascenseurs
 - * Accompagner de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité
- Le candidat sera évalué sur sa capacité à :
- former les employés,
 - diriger le poste de sécurité en cas de crise,
 - rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
 - gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

PROGRAMME

- **Séquence 1** : Prévention
- **Séquence 2** : Moyens de secours
- **Séquence 3** : Gestion du PC sécurité
- **Séquence 4** : Organisation d'une séance de formation
- **Séquence 5** : L'équipe de sécurité incendie

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
- Délivrance d'une attestation de recyclage conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (délivrée par SSIAP FORMATIONS).
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>